



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 28 novembre 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 28 NOVEMBRE 2023

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023/649 du 27 novembre 2023 portant composition et désignation des membres du comité régional de l'énergie Grand Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ 2023/649

**portant composition et désignation des membres
du comité régional de l'énergie Grand Est**

**La préfète de la région Grand Est
préfète du Bas-Rhin**

et

Le président de la Région Grand Est

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 141-5-2 et D. 141-2-1 à D. 141-2-4 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- SUR PROPOSITION du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et du directeur général des services du conseil régional Grand Est

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Installation du comité régional de l'énergie Grand Est

Il est installé, en région Grand Est, un comité régional de l'énergie (CRE).

Ce comité est chargé de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région Grand Est.

ARTICLE 2 : Présidence

La présidence du comité est assurée conjointement par la préfète de région et le président du conseil régional ou leurs représentants.

ARTICLE 3 : Composition

Le comité régional de l'énergie est composé de 45 membres répartis en 5 collèges. Aucun collègue ne peut représenter plus d'un tiers des membres du comité.

3.1. Le collège 1 dit « collège État » est composé de 6 membres dont la préfète de la région Grand Est ou son représentant, le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes.
Sont désignés pour y siéger, par la préfète de région, les représentants suivants :

	Titulaires	Suppléants
Préfecture	Cécile DINDAR, préfète de l'Aube	en attente de désignation

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

DREAL	Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	David MAZOYER, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
DRAAF	Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	en attente de désignation
ADEME	Jérôme BETTON, directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	en attente de désignation
Agence de l'eau Rhin Meuse	Marc HOELTZEL, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	en attente de désignation

3.2. Le collège 2 dit « collège Région » est composé de 9 membres dont le président de la Région Grand Est ou son représentant.

Sont désignés pour y siéger, par le président du conseil régional, les représentants suivants :

	Titulaires	Suppléants
Conseil régional	Philippe MANGIN, vice-président du conseil régional Grand Est - Bioéconomie, bioénergies et alimentation	en attente de désignation
	François WERNER, vice-président du conseil régional Grand Est - Transition écologique et énergétique	en attente de désignation
	Claude STURNI, vice-président du conseil régional Grand Est - Développement économique	en attente de désignation
	Marie-Gabrielle CHEVILLON, vice-présidente du conseil régional Grand Est - Aménagement du territoire	en attente de désignation
	Béatrice MOREAU, vice-présidente du conseil régional Grand Est - Agriculture, viticulture et forêt	en attente de désignation
	Pascale GAILLOT, présidente de commission environnement	en attente de désignation
	Jean-François HUSSON, conseiller régional	en attente de désignation
CESER	Chantal ZIMMER, membre du CESER	en attente de désignation

3.3. Le collège 3 dit « collège des collectivités territoriales » est composé de 15 membres.

Sont désignés pour y siéger, par le préfet de région et le président du conseil régional :

	Titulaires	Suppléants
3.3.1 Sur propositions des associations représentatives d'élus territoriaux		
<i>Intercommunalités de France :</i>		
Ardennes Métropole (08)	Boris RAVIGNON, président d'Ardennes Métropole	en attente de désignation
Communauté de communes Bassin de Pompey (54)	Laurent TROGRIC, président de la communauté de communes Bassin de Pompey	en attente de désignation
Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie (57)	Salvatore COSCARELLA, président de la communauté d'agglomération Saint Avold Synergie	en attente de désignation
Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (68)	Fabian JORDAN, président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	en attente de désignation

France Urbaine :		
Communauté Urbaine du Grand Reims (51)	Catherine VAUTRIN, présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims	en attente de désignation
AMRF :		
Commune de Valleroy (52)	William JOFFRAIN, maire de Valleroy	Eric Krezel, Maire de Ceffonds
Commune de Coyviller (54)	Florence PICARD, maire de Coyviller	Jean-Marie Oudart, Maire de Poix-Terron
Fédération des SCoT :		
Scot de l'agglomération messine (57)	Henri HASSER, Secrétaire du Scot de l'agglomération messine	en attente de désignation
Scot Vosges Centrales (88)	Michel HEINRICH, président du Scot Vosges Centrales	en attente de désignation
3.3.2 Collectivités intéressées		
Conseil départemental de la Meuse (55)	Jérôme DUMONT, président du Conseil départemental de la Meuse	en attente de désignation
Communauté de communes de Sézanne Sud Ouest Marnais (51)	Cyril LAURENT, président de la communauté de communes de Sézanne Sud Ouest Marnais	en attente de désignation
Commune d'Haguenau (67)	Marie-Odile BECKER, vice-présidente Energies Climat du Conseil communautaire d'Haguenau	en attente de désignation
Communauté de communes du Sundgau (68)	Gilles FREMIOT, président de la communauté de communes du Sundgau	en attente de désignation
3.3.3 Au titre des syndicats mixtes		
PETR Bruche Mossig (67)	Alain FERRY, président du PETER Bruche Mossig	en attente de désignation
3.3.4 Au titre des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie mentionnées aux articles L. 2224-31 et L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales		
Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (10)	Bernard DE LA HAMAYDE, président du syndicat départemental d'énergie de l'Aube	en attente de désignation

3.4. Le collège 4 dit « collège des représentants des entreprises et de l'activité économique du secteur de l'énergie » est composé de 11 membres.

Sont désignés pour y siéger, par le préfet de région et le président du conseil régional :

	Titulaires	Suppléants
Producteurs notamment d'énergies renouvelables :		
Représentants du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)	Gaëtan LESNE, responsable régional éolien et photovoltaïque région Grand Est chez EDF Renouvelables	en attente de désignation
	Quentin GASTINEAU, responsable développement centrales au sol nord et Est chez Urbasola	en attente de désignation
Représentant de l'Union Française de l'électricité	Yann BAROS, directeur de l'action régionale Grand Est chez EDF	Didier REBISCHUNG, Président de l'Uneleg, Directeur adjoint d'Electricité de Strasbourg
Représentants des personnels des entreprises du secteur de l'énergie :		
Confédération Générale du Travail (CGT)	Jean Luc CARDOSO, délégué syndical	Amar LADRAA, délégué syndical
Consommateurs :		
CCI Grand Est	Jean-Paul HASSELER, président de	en attente de désignation

	la CCI Grand Est	
Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (CRAGE)	Maximin CHARPENTIER, président de la CRAGE Grand Est	en attente de désignation
Gestionnaires des réseaux publics :		
Réseau de Transport d'Électricité (RTE)	Elisabeth BERTIN, déléguée régionale Grand Est et Bourgogne Franche Comté	Hervé LIST, Directeur des Affaires publiques Grand Est
Enedis	Hervé LUTHRINGER, délégué régional en Lorraine et représentant Grand Est	Jean-Baptiste ARNOULD, Directeur Territorial Enedis Meurthe et Moselle et Affaires Publiques Grand Est
Gestionnaire de Réseau de Transport Gaz (GRT Gaz)	Vincent ROUSSEAU, délégué territorial Nord Est	en attente de désignation
Gaz Réseau Distribution France (GRDF)	Bastien REGNIER, directeur territorial régional Grand Est	en attente de désignation
Gaz et Territoires	Benoît SCHNELL, délégué du syndicat professionnel	en attente de désignation

3.5. Le collège 5 dit « collège de la société civile et des associations » est composé de 4 membres. Sont désignés pour y siéger, par le préfet de région et le président du conseil régional :

	Titulaires	Suppléants
Au titre des organisations de la société civile actives dans le domaine de l'énergie et du climat et d'associations agréées pour la protection de l'environnement, d'associations de consommateurs particuliers		
France Nature Environnement (FNE) Grand Est	Patrick KLEIN, membre du conseil d'administration de Lorraine Nature Environnement	en attente de désignation
Union Fédérale des Consommateurs (UFC)- Que choisir	Pierre-Jean DESSEZ, référent environnement pour l'union régionale Grand Est	en attente de désignation
Réseau Grand Est Citoyen et Local d'énergies renouvelables (GECLER)	Martial MARTIN, président de Lorraine Energies Renouvelables	Annie DE LAROCHELAMBERT, vice présidente d'Alter Alsace Energies
Au titre des personnalités qualifiées		
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (personne qualifiée)	Jean-François SILVAIN, président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est	

ARTICLE 4 : Durée du mandat des membres du comité régional de l'énergie

La durée du mandat des membres du comité régional de l'énergie est de 6 ans. Il est renouvelable.

Les fonctions de membre du comité sont exercées à titre gratuit. Le premier mandat court à compter de la date d'installation du présent comité.

ARTICLE 5 : Modalités de remplacement des membres

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE : Exécution de l'arrêté

La préfète de région et le président de la Région Grand Est sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Grand Est et sur le site internet de la région.

Strasbourg le **27 NOV. 2023**

Le Président de Région Grand Est



La Préfète de région Grand Est,



Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

